

56°/ 2 - Demande de subvention présentée par le Président de la S/S  
"ROYAL STAR".

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Une somme de 900.000.frs. a été inscrite à l'article 657 du budget primitif 1963 sous le titre " Subventions".

Je vous propose d'allouer une somme de 40.000.frs. à titre de subvention à chacune des Sociétés sportives ci-après désignées :

- PATRIOTE
- JUNIORS DIONYSIENS
- ROYAL STAR
- ESCADRILLE
- JEUNESSE MUSULMANE
- STADE DIONYSIEN
- RACING-CLUB
- FRANCO

*Approuvé*  
*St Denis, le 10 juillet 1963*  
*H. le Préfet*  
*Le Secrétaire Général*  
*signé: J. Cluchard*

et aux deux clubs cyclistes :

- VELO-CLUB DIONYSIEN
- GROUPEMENT CYCLISTE REUNIONNAIS.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Le Maire : J'estime, Messieurs, qu'il n'y a pas lieu de faire de différence entre ces diverses Sociétés et Groupements ; et c'est pourquoi je vous propose la répartition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

X

X X